

## CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR POLYVALENTE MGR SÉVIGNY

La polyvalente Mgr Sévigny s'est doté d'un code d'éthique pour ses entraîneurs. Le but de ce code est de donner un environnement de pratique sportive sain et équilibré aux élèves pratiquant un sport parascolaire à Mgr Sévigny.

Le code se veut un contrat entre l'entraîneur et son institution, cette dernière étant responsable des élèves à sa charge.

Le code est divisé en deux sections, la première est composée des actions de l'entraîneur en relation avec sa discipline sportive. Le code d'éthique fourni par l'ARSEEQ sera le document de base (voir annexe). La deuxième partie tient compte des attentes de l'école en ce qui concerne les responsabilités de l'entraîneur à l'extérieur du terrain.

PARTIE-1 : (voir annexe)

PARTIE-2 :

- Je m'assure que les athlètes sous ma responsabilité mangent trois repas équilibrés par jour.
- Je m'assure qu'une personne responsable majeure doit être continuellement dans le même bâtiment que mes athlètes.
- Je m'assure que mes athlètes respectent les couvre-feux et les règlements établis par l'organisation hôte.
- L'argent récolté par les équipes sportives est sous la responsabilité de l'école. Madame Francine Goulet dépose les argents dans un compte bancaire distinct à la commission scolaire. Les paiements aux fournisseurs sont sous l'autorité de l'école et des rapports sont fournis sur une base régulière et à ma demande.
- Lors d'une tempête, la décision de ne pas aller à une compétition incombe à la direction. Celle-ci prendra sa décision après m'avoir consulté. De plus, en cas de mauvais temps lors du retour de compétition, je dois essayer de prendre une entente pour coucher sur le site de compétition. Si le site de compétition n'est pas disponible, je dois réserver des chambres de motel et je serai remboursé par la suite.

---

Entraîneur

---

La direction

## Code de l'entraîneur

- Je considère chaque athlète avec respect et équité sans égard au sexe, à la race, au potentiel physique, au statut économique ou à toute autre condition.
- J'agis toujours dans le meilleur intérêt des athlètes.
- Je considère que le développement de la personne prime sur le développement du sport.
- Je privilégie la réussite scolaire des athlètes à l'intérieur d'objectifs sportifs.
- Je connais et respecte les règles écrites et non écrites de mon sport.
- Je respecte toutes les décisions des arbitres.
- Je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je respecte les athlètes, entraîneurs et partisans des autres équipes.
- Je reconnais dignement la performance de l'adversaire dans la défaite.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- Je fais preuve d'honnêteté envers les athlètes et le sport.
- J'honore mes engagements écrits et verbaux face aux athlètes et à l'établissement.
- Je refuse de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie.
- Je fais preuve de courtoisie, de franchise et de respect envers mes collègues.
- Je m'assure que l'équipement et les installations sportives respectent le niveau de développement des athlètes et les principes de sécurité.
- J'informe les athlètes des dangers inhérents à la pratique de notre sport.
- J'informe les athlètes des dangers inhérents à la consommation d'alcool ou de drogues.
- Je contribue à l'avancement de la profession par l'échange de mes connaissances et de mon expérience avec mes collègues et les étudiants.
- J'utilise un langage précis sans injure ni expression vulgaire.
- Je respecte mon pouvoir d'entraîneur en préservant l'intégrité physique et mentale des athlètes.
- Je véhicule l'importance d'être toujours en bonne condition physique.
- Je protège une image reflétant les valeurs positives de mon sport et de l'entraîneur.